

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-111

OBJET : Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations d'études et travaux de l'EPT ParisEstMarne&Bois – Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à solliciter des subventions.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LE GUILLOU Patrick |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LEBEAU Pierre |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DELECROIX Pierre-Michel | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DOSNE Olivier | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FAUTRE Christian | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PARRAIN Mary France |
| - CAMBON Christian | - GAILHAC Benoît | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PIO Régis |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - ROESH Germain |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - JEANNE Laurent | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - KARACA Sengul | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - VOGUET Jean-François |
| - CHETARD Catherine | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur ROESH Germain
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Monsieur PETTENI Henri a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Monsieur SEMO Igor a donné pouvoir à Monsieur Christian CAMBON
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-111-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CLODONG Nicolas
- LACHELACHE Nassim
- RISPAL Yoann
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 85 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-111- DE Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 6 JUIN 2016

OBJET : Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations d'études et travaux de l'EPT ParisEstMarne&Bois – Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à solliciter des subventions

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est possible d'obtenir des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les études et les travaux concernant l'assainissement dans diverses voies du Territoire ParisEstMarne&Bois (Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Maisons-Alfort, Fontenay-sous-Bois, Vincennes, Le Perreux-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Villiers-sur-Marne, Saint-Mandé, Joinville-le-Pont, Bry-sur-Marne, Saint-Maurice) (inspections télévisées, travaux traditionnels d'assainissement, travaux de réhabilitation du collecteur et des branchements notamment)

CONSIDERANT que, pour ces opérations, les prestations suivantes sont subventionnables :

- ✓ Etudes préalables (étude de sol, inspections télévisées, relevés topographiques...),
- ✓ Enquêtes parcellaires des réseaux privés des particuliers, mises en conformité des propriétés et suivi animation correspondant,
- ✓ Travaux (Travaux traditionnels d'assainissement et Travaux de réhabilitation des canalisations),
- ✓ Mission de Maîtrise d'œuvre,
- ✓ Mission de Coordination Hygiène Sécurité Protection Santé (CHSPS),
- ✓ Essais de réception,
- ✓ Mises en conformité des branchements et des installations d'assainissement privées (les subventions seront versées aux riverains après vérification des travaux rendant conformes les biens et contrôle des justificatifs de paiement).

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à solliciter, pour ces opérations pour l'année 2016, des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer les conventions y afférentes,

DIT que les recettes correspondantes seront affectées aux sections d'investissement des budgets correspondants.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-111-
Date de réception préfecture :